

DOCUMENT

Date : 8 mai 1981

Sources : Archives privées de Dominique Duée

Titre : Après la réponse de M. Giscard d'Estaing, Radio Andorre maintient sa demande de réouverture.

Descriptif : Suite aux pétitions remises par le comité de soutien au Président de la République, la réponse de ce dernier n'est pas à la hauteur de la revendication.



<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

Après la réponse de M. Giscard
d'Estaing

Radio-Andorre maintient sa demande de réouverture

Le comité de soutien pour la reprise des émissions de Radio Andorre considère que la réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing à la pétition signée par des milliers de personnalités et d'auditeurs du Sud-Ouest n'apporte aucun élément nouveau et surtout qu'elle ne répond pas à la seule question importante : Le Président de la République, co-prince d'Andorre, est-il décidé à donner, pour sa part, à son délégué permanent pour l'Andorre, le préfet des Pyrénées-Orientales, l'ordre d'accepter le recours suspensif déposé le 11 avril par les exploitants français de Radio Andorre ?

Cette mesure relèverait de la plus élémentaire équité puisqu'elle a été accordée d'une part à Sud-Radio, d'autre part à la Société d'Etat espagnole Eirasa, dont on sait qu'elle n'est pas propriétaire de radio Andorre, station qu'elle n'a jamais exploitée, et dont il n'est même pas prouvé qu'elle était concessionnaire jusqu'au 29 mars dernier puisque les concessions de 1961 n'ont jamais été entérinées par les deux co-princes.

Accorder à la seule société Eirasa une autorisation qui est refusée aux exploitants de Radio Andorre constitue de toute évidence un véritable déni de justice, les co-princes choisissant délibérément de préjuger la décision qui sera prise sur le fond par la justice andorrane.

C'est bien là l'analyse du « comité de soutien » qui a donc décidé hier d'adresser à M. Giscard d'Estaing, en même temps qu'un nouvel envoi de trois mille cent neuf signatures à sa pétition, le télégramme suivant :

« Le comité de soutien pour la reprise des émissions de Radio Andorre vous accuse réception et vous remercie de votre lettre et de votre note du 4 mai dernier. La seule réponse qui pourrait nous donner satisfaction, ainsi qu'à l'opinion publique du Sud-Ouest, demeure que, pour votre part, soit adressé à votre délégué permanent l'ordre d'accepter le recours suspensif déposé le 11 avril par les exploitants de la station. Cette mesure peut être exécutée en quelques heures, comme cela s'est fait le 3 avril pour Sud-Radio. A notre sens, la seule solution de justice consiste à accorder cette autorisation aux exploitants de la station après l'avoir donnée à Eirasa, ceci en attendant que la justice se prononce sur le fond. Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir une nouvelle fois vous pencher sur cette affaire. »

Ajoutons que même si la campagne de signatures de la pétition a pris fin lundi dernier, de nombreuses adhésions continuent de parvenir au comité, notamment celles des quatre mille adhérents de Midi-Pyrénées de l'Association des paralysés de France ». De son côté, M. Jean Valleix, député de la Gironde, vice-président du conseil de l'Europe et de l'U.e.o., président des délégations françaises, a indiqué qu'il intervenait auprès de la présidence de la République pour obtenir la réouverture de Radio Andorre.

Même attitude de M. Philippe Madrelle, président du Conseil général de la Gironde, sénateur-maire de Carbon-Blanc et de l'Association « Présence d'Israël ».